SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260506-DE_2026_081-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MAI 2026

Délibération n° 2026/081

N/5.3

Objet : Désignation d'un membre du Conseil Municipal en qualité de « Correspondant Défense » au sein de la délégation militaire départementale d'Ille et Vilaine

Le conseil municipal, convoqué le **mardi 28 avril 2026**, s'est réuni le **lundi 04 mai 2026 à 19 heures 30** sous la présidence de M. Claude **VILLAUME,** Maire, **à la Mairie- Salle du Conseil Municipal 2ième étage –** en Saint-Méen-le-Grand.

Présents (P) :27

Procurations (PV) : 0

Absents Excusés (AE) : 0

Absents (A) : 0

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Patrick LEBRETON est nommé secrétaire de séance

VILLAUME Claude	P	DELMAS-BARON Dominique	P	VILLER Laura	P
VITRE Didier	P	GAREL Laurence	P	DENIEL Christian	P
HERMENT Béatrice	P	GLOTIN Michel	P	PERCEVAULT Alain	P
CHEVREL Philippe	P	LEBRETON Patrick	P	CHEVALIER Robert	P
LE PAPE Marie-Hélène	P	GUILLOTIN Didier	P	BEKONO Françoise	P
COMMUNIER Sylvie	P	VETEL Alexandra	P	BRETHOME Nicolas	P
JOUY Amandine	P	VIRY Antoine	P	LEFEUVRE Virginie	P
LOHAT Gwenaëlle	P	PECHEUR Damien	P	FLEURY Hélène	P
BESNIER Angèle	P	PENFORNIS Pascal	P	HINGANT Maud	P

Vérification du quorum.

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le procès-verbal du 30 mars 2020 installant le nouveau conseil municipal et portant sur l'élection du maire et des adjoints ;
Considérant que le Ministère de la Défense demande qu'un membre du Conseil Municipal soit désigné en qualité de « correspondant défense » qui a pour rôle : accompagner et soutenir la mission des délégués militaires départementaux en relation avec les associations des auditeurs de l'IHEDN (institut des hautes études de défense nationale) ;

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à la désignation de M. Michel GLOTIN correspondant à la Défense Nationale.

SAINT MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260506-DE_2026_081-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290) **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MAI 2026**	**Délibération n° 2026/081** **N/5.3**

Objet : Désignation d'un membre du Conseil Municipal en qualité de « Correspondant Défense » au sein de la délégation militaire départementale d'Ille et Vilaine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité absolue (2 voix contre : M. PENFORNIS et Mme HINGANT) :

- de désigner M. Michel GLOTIN comme correspondant Défense,
- de charger M. le Maire de transmettre la délibération à la délégation militaire départementale d'Ille et Vilaine.

Type de Scrutin :		
Scrutin à main levée ☑	Scrutin public ☐	Scrutin secret ☐

Nombre de suffrages exprimés :	**27**
Vote Pour :	**25**
Vote Contre :	**2**
Abstention :	**0**
Seuil de la majorité absolue :	**14**

Décision :	
Adoptée à la majorité ☑	Adoptée à l'unanimité ☐
Rejetée à la majorité ☐	Rejetée à l'unanimité ☐

Pour extrait conforme, **le 6 mai 2026**
Le Maire,
Claude **VILLAUME**

Mairie de St-Méen-le-Grand 35290

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 RENNES CEDEX) dans un délai *de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.